



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 25/05/2021

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE
M. PAILLET
M. RAYMON

Secrétaire : Mme CABANNE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M. BRUN (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. MAYNARD (CGT)
Mme LASSERRE (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

«Madame la Présidente,

La crise sanitaire aurait justifié la mise en pause des restructurations pour que la DGFIP se focalise uniquement sur son fonctionnement perturbé par la pandémie et la mise en place du fonds de solidarité. Au contraire, cette crise ne fait qu'accélérer ses restructurations pour tenir quoi qu'il en coûte le calendrier programmé.

L'ordre du jour de ce CTL contient, comme malheureusement il en est coutume depuis quelques années, son lot de mauvaises nouvelles : procédure de licenciement d'agents d'entretien, budget 2021 en baisse ou diminution des horaires d'ouverture au public sont ainsi au programme du jour.

Le malaise de nos collègues ne cesse de croître depuis la mise en place du NRP, dont le déploiement à marche forcée est vecteur de désorganisation de nos services et d'un recul sans précédent du service public de proximité.

Dans le même temps l'abandon de nos missions se poursuit. Ainsi la suppression du numéraire et son application récente pour les régies du secteur public local est un signal fort du désengagement de la DGFIP envoyé à l'ensemble des collectivités locales. Ces dernières comprennent un peu mieux qu'elles doivent compter de moins en moins sur nos services.

Dans le même temps nos collègues n'ont plus confiance en leur direction et l'opacité de vos décisions y participe. Alors que vous préparez le prochain mouvement local de mutation, il aurait été opportun d'indiquer les vacances d'emplois et consulter les représentants du personnel. Ne plus vouloir entendre les élus du personnel n'est propice qu'à alimenter un peu plus l'angoisse de nos collègues et leur défiance à votre égard.

La mise en place du NRP et des lignes directrices de gestion débouchent sur un épuisement et une perte de sens au travail de nos collègues, c'est inacceptable !

Les agents de la DDFiP du Cantal étaient ainsi pour plus du quart d'entre eux en grève le 10 mai, ce qui d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel, doit être considéré comme un refus du NRP et des lignes directrices de gestion.

FO-DGFiP condamne cette politique de destruction du service public et soutient que pour exercer leurs missions, les services de la DGFiP doivent disposer des moyens nécessaires.

FO-DGFiP exige l'arrêt des suppressions d'emplois, le maintien de toutes les missions exercées et d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens.

FO-DGFiP exige l'abandon du NRP et des réformes régressives qui sont à l'oeuvre et l'accompagnent.»

1) Approbation du procès verbal du 21 janvier 2021 :

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2) Les nouvelles modalités d'autorisation et de suivi du télétravail :

M. JOUVE nous présente le nouveau protocole de télétravail de la DGFiP.

A compter du 15/06/2021 un nouveau cadre réglementaire du télétravail sera mis en place. La demande pourra être réalisée à tout moment de l'année et de façon dématérialisée via l'application SIRHIUS.

Désormais l'autorité décisionnaire sera le chef de service, responsable direct de l'agent. Il n'y a plus de campagne annuelle.

Les autorisations de télétravail ne comportent plus de durée et n'ont pas besoin d'être renouvelées. Il en est mis fin à la demande de l'agent ou du supérieur hiérarchique.

De plus, autre nouveauté, un dispositif de télétravail ponctuel est ouvert et cumulable avec le télétravail régulier. A ce titre une enveloppe annuelle de jours flottants est accordée à l'agent en fonction de sa volonté et de l'intérêt du service. Cette enveloppe ne peut être inférieure à 12 jours par an.

Enfin, en cas de refus de télétravail l'agent pourra saisir la CAP compétente.

Il nous est demandé notre avis sur le protocole de télétravail.

La formalisation du caractère volontaire à la mise en œuvre du télétravail (article 1), la souplesse du processus de demande et la possibilité de recours en CAP en cas de refus (article 16) sont autant de points positifs. A contrario d'autres points du protocole demeurent insatisfaisants comme notamment la nécessité de passer par l'avis du médecin de prévention pour obtenir un second écran ou un fauteuil ergonomique ou le côté aléatoire de la notion de « délai raisonnable » pour rejoindre son site en cas de besoin (article 3).

Pour l'ensemble de ces motifs nous nous sommes abstenus sur le vote. La CGT et Solidaire ont voté contre.

3) La procédure de licenciement des deux agents d'entretien (Berkani) des trésoreries de Riom-ès-Montagnes et Saignes :

Après avoir été reçus par le responsable de la Trésorerie, ces deux agents n'ont pas souhaité donner suite à la proposition de reclassement auprès d'employeurs publics de la circonscription.

Les dossiers de licenciement seront examinés à la prochaine commission centrale paritaire des agents Berkani prévue fin juin 2021. A réception de la décision le licenciement sera prononcé et une indemnité versée.

Mme GOUBERT reconnaît la qualité de travail rendu par ces deux agents et envisage de leur adresser une lettre de remerciement.

4) Exécution du budget 2020 et budget prévisionnel 2021 :

L'exécution budgétaire 2020 nous a été présentée. Elle fait ressortir une consommation en crédits de paiement de 886 837 € contre 950 006 € en 2019 soit une baisse significative de près de 70 000 €.

A noter surtout un surcoût des dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel, frais de nettoyage, frais de repas pendant la période du PCA,...).

Parallèlement les dépenses d'affranchissement ont diminué.

Le budget 2021 est une nouvelle fois en baisse tant pour les autorisations d'engagement que pour les crédits de paiement. M. JOUVE nous indique une baisse de 7 000 € sur la dotation initiale par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons interrogé la Direction sur les loyers de l'ex-Trésorerie de Montsalvy qui continuent à être payés bien que la permanence n'est plus assurée depuis plus d'un an.... Etonnant, non ? Il ne semble pas toujours si facile d'assumer les fermetures de services auprès des élus.

Comme pour les autres organisations syndicales, nous avons voté contre le budget 2021.

5) Taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France-Evolution des règles de gestion :

Dans le cadre de la mise en place des obligations déclaratives et de paiement des redevables en matière de taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (TVVI ou taxe de 3%) les règles de compétence des services pour recevoir les déclarations, paiements et actes d'engagement des entreprises non établies en France sont modifiées (voir article 76 de la loi de finances rectificative pour 2017).

Une présentation du nouveau dispositif entré en vigueur le 01/01/2021 pour l'échéance déclarative du 15/05/2021 nous a été effectuée par Mme la Directrice.

Ce dispositif ne devrait que très faiblement impacter nos services.

6) Modification des horaires d'ouverture du SPFE :

Une présentation des nouveaux horaires est effectuée pour une mise en place effective au 01/07/2021. Comme changements une fermeture au public le mercredi et le vendredi après-midi est proposée.

La solution ne serait-elle pas de recruter plutôt que de choisir toujours la fermeture au public.

Nous avons voté contre. Les autres organisations ont fait de même.

7) Questions diverses :

> Actualité NRP :

Mme GOUBERT nous confirme le report de la création de la Trésorerie hospitalière basée à Saint-Flour au 01/01/2023 avec toujours une antenne sur Aurillac sachant que les principaux services décisionnels sont basés sur Aurillac.

Trois conseillers aux décideurs locaux vont être nommés : un sur le secteur de Hautes-Terres Communauté et deux sur celui de Saint-Flour Communauté. La répartition des collectivités sera arbitrée en groupe de travail conduit par Mme MOTTAIS et M. PRUNIER.

L'antenne de Murat ne sera pas un service de plein exercice et il n'accueillera pas de public. Le volume d'emploi sur cette antenne ne nous a pas été communiqué.

Pour les missions SIP et SIE à ce jour il ne nous est pas communiqué de données sur les missions qui seront confiées à ces antennes. Toutefois l'accueil des usagers perdurera.

> Cité administrative d'Aurillac : le projet de travaux vient d'être repris par le Préfet dans le cadre d'une réunion avec les différents services de l'Administration. L'objectif en est la « densification des locaux ».

> L'arrivée du service SAPF prévue au 01/09/2023. Son installation dans les locaux de la Direction n'est plus envisagée. M. JOUVE a commencé à visiter les locaux proposés par le Département, la CABA et la ville d'Aurillac. L'autre option est son installation au sein de la cité administratif dans le cadre du projet de densification indiqué ci-dessus.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt